

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

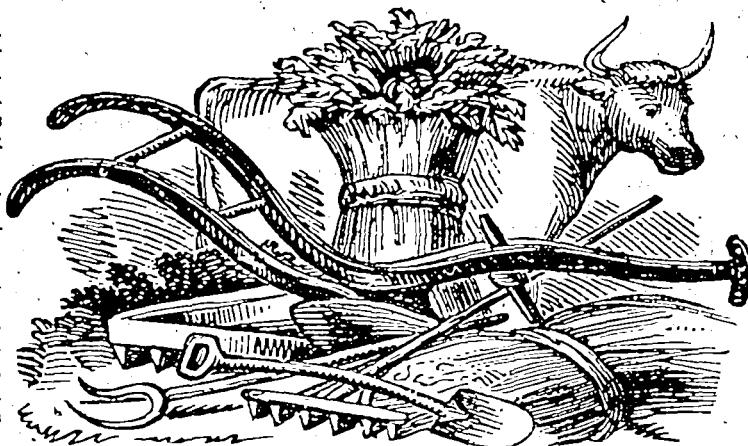
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette agricole*.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : De la litière. (Suite).

Revue de la Semaine : Quelques considérations sur l'Eglise catholique.—Discours de Mgr. Nardi, au sujet des conversions qui s'opèrent dans la Grande-Bretagne.—Ouverture du Parlement d'Ontario.—Affaires du Nord-Ouest.

Sujets divers : Le Collège de Ste. Anne.—Amélioration du mouton.—Causerie agricole sur le cheval.

Petite chronique : Les forêts aux Etats-Unis.—Ce que contiennent parfois les liqueurs enivrantes.

Recettes : Les œufs employés à la guérison des brûlures.—Moyen d'augmenter la durée du plâtre.—

PRIMES.—Nous commencerons la distribution des primes la semaine prochaine.—Pour conditions, voir la table des matières du dernier volume de la *Gazette des Campagnes*.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA LITIÈRE.

(Suite.)

La fougère peut aussi être employée comme litière dans les localités qui en fournissent en abondance. Cette plante est très-riche en potasse, substance très-utile aux plantes qui entrent dans nos rotations, et concourt par conséquent à accroître les qualités des engrais auxquels elle se trouve mélangée. La fougère, utilisée comme litière, est surtout avantageuse lorsqu'elle reçoit cette destination étant encore fraîche, car alors elle se décompose très-facilement ; il n'en est pas ainsi lorsqu'elle a préalablement été soumise à la dessiccation. Il faut toujours avoir soin de la faucher avant qu'elle ne se soit entièrement desséchée sur pied, car les pluies lui font perdre de ses propriétés utiles.

Les joncs, les roseaux et les herbes aquatiques sont aussi

utilisées comme litière, et offrent une ressource qui n'est nullement à dédaigner, lorsqu'il y a pénurie de paille et qu'on peut se les procurer économiquement. Comme la fougère, ces plantes se décomposent aussi promptement lorsqu'elles sont employées à l'état frais ; desséchées, elles résistent très-longtemps à la putréfaction. Ce fumier étant plus lentement décomposé que celui formé avec de la paille, conviendra mieux par conséquent pour les terrains argileux.

La sciure de bois est une matière qu'on laisse généralement perdre, alors que l'on pourrait parfaitement l'utiliser comme litière dans les localités où l'on peut facilement se la procurer ; elle est très-propre à absorber les parties fluides des excréments et à former une bonne couche pour le bétail ; et puis elle est très-riche en principes profitables à nos récoltes. Lorsqu'elle s'est trouvée en contact prolongé avec les déjections des animaux, son emploi n'expose à aucun danger. M. Magne, dans son *Traité d'hygiène vétérinaire*, considère la sciure de bois comme fournissant une très-bonne litière pour le cheval. Voici ce qu'il dit : A Spitzhuth, M. Preuss entretient cinquante chevaux qui n'ont jamais d'autre litière que la sciure de bois, et qui ne sont jamais atteints de teigne, ni de dessèchement des sabots. M. Nérugat, conseille cette litière pour les maladies des pieds de cheval.

La tourbe est également très-propre à servir de litière, car elle est douée d'une grande force d'absorption et procure au bétail un excellent couchage. Cette substance, à l'état naturel, possède des qualités qui peuvent nuire à la végétation, mais qui disparaissent complètement par le passage de la tourbe dans les étables, où elles se trouvent neutralisées par l'action des urines et des excréments, et la fermentation qui se déclare ultérieurement dans la masse. Quand on désire utiliser la tourbe comme litière, on doit la retirer des marais par un temps sec, et la laisser exposée à l'air pendant une semaine ou deux.

On se sert aussi avantageusement de gazons comme li-

tière ; ils peuvent donner un excellent engrais, et leurs propriétés sont considérablement accrues par un séjour prolongé dans les étables. Les gazons, formés de terre et entrelacés de petites racines, sont très-poreux et par conséquent très-propres à absorber les urines et toutes les parties fluides des excréments, et ils concourent à augmenter considérablement la masse des engrais.

Enfin dans les localités où la litière fait défaut, on y supplée par la terre ou le sable.

La terre sèche fournit une bonne litière dont tout cultivateur soigneux profitera lorsque les circonstances le lui permettront. Elle se laisse facilement pénétrer par les excréments liquides, et contribue ainsi à procurer au bétail une couche sèche et saine. Le pouvoir absorbant des matières terreuses ne s'exerce pas seulement sur les déjections fluides, mais aussi sur les substances gazeuses qui sont par là acquises aux engrais. C'est sur tout dans les bergeries et dans les exploitations où le fumier séjourne longtemps sous le bétail, que cette espèce de litière est avantageuse ; mais il faut avoir soin d'ajouter journellement une certaine quantité de terre sèche, qui entretient le pouvoir absorbant. On procure ainsi au bétail une litière sèche dont les conditions sont plus favorables à l'entretien de la santé des animaux. Par-dessus la terre, il est également très-avantageux de disposer une légère couche de paille ou de toute autre substance végétale, nécessaire pour le maintien de la propreté, sinon la terre peut adhérer aux poils des animaux et les salit.

Aujourd'hui, chez bon nombre de cultivateurs éclairés on emploie les litières terreuses, surtout dans les locaux réservés aux bêtes à laine où il règne ordinairement une odeur très-forte due aux urines qui s'atténue par la présence de la terre ; mais il ne faut pas perdre de vue que l'emploi de cette substance exige beaucoup de travail et occasionne par conséquent des frais assez considérables. Ces considérations sont importantes au point de vue économique, et le cultivateur ne devra se décider à adopter cette pratique, que lorsque ses calculs lui auront démontré que ses frais seront compensés par les résultats, ou lorsque la nécessité le forcera à y avoir recours.

Le baron de Rotenhan a fait une expérience bien satisfaisante pour démontrer les avantages de la terre employée comme engrais. Il avait sept domaines à administrer, sur lesquels il nourrissait 99 bêtes bovines. La santé de ces animaux a toujours été excellente, et le fumier qu'il a produit a été abondant et de qualité supérieure. Voici son procédé, tel qu'il l'a fait lui-même connaître :

« Entre la partie de l'étable réservée aux animaux et l'allée ou le couloir affectés au passage des hommes de service, on couche et assujettit sur le pavé une pièce de bois ou une perche ronde, à peu près de la grosseur d'une perche d'échafaudage, et l'on remplit de terre sèche, à une épaisseur de 8 à 10 pouces, l'espace compris entre la perche et le râtelier, de manière à former une surface unie et horizontale. Comme le pavé de l'étable va le plus souvent en pente de l'avant à l'arrière des bêtes, la couche de terre, pour demeurer horizontale, doit être plus mince en avant ; l'indication de 8 à 10 pouces doit donc s'entendre de la place où cette couche est le plus épaisse. La perche a pour destination d'opposer une barrière à la terre, et de l'empêcher de s'ébouler ou d'être poussée par les pieds des bestiaux dans l'allée. C'est sur ce lit de terre qu'on place les animaux sans l'intermédiaire d'aucune autre litière.

« Trois à quatre fois par jour, selon le besoin, on retire, au moyen d'une ratissoire de bois ou de fer (une houe à lame pleine peut rendre le même service), les déjections des

animaux et la croûte de terre humectée par l'urine, on en fait de petits tas derrière le bétail, et chaque jour, en temps opportun, l'on transporte cet engrais dans la fosse à fumier. Par l'effet de cet enlèvement de la croûte de terre devenue humide, le bétail se trouve toujours sur une couche sèche et propre. Il est à peine besoin de dire que, pour obtenir ce résultat, il est indispensable de ne pas différer l'opération du ratissage, de l'exécuter, au contraire, assidûment et régulièrement ; sans cela les animaux demeureraient trop longtemps sur la terre humide, ce qui déterminerait un ramollissement du sabot.

« Comme en général les déjections solides ou liquides tombent constamment sur la même place, l'enlèvement de l'engrais par le râclage donne naturellement lieu, en se répétant, à des creux et à des inégalités ; on rétablit l'égalité de la surface en les comblant au moyen d'un peu de terre prise sur d'autres points, principalement du côté de la crèche. Lorsque, par l'effet d'un séjour prolongé, la terre s'est durcie au point de se mettre en mottes sous l'action de l'instrument qui l'enlève, de manière à ne pouvoir plus former un lit commode pour le bétail ; on recharge de terre fraîche, dont on remplit les excavations.

« Au bout de deux à trois semaines, la masse de terre qui forme litière aura passablement diminué, mais sera encore loin d'être entièrement consommée ; néanmoins, il vient un moment où elle doit être en entier remplacée par de nouvelle terre. Par l'effet des émanations du bétail et de la pression qu'il exerce en se couchant et marchant dessus, d'un côté elle devient si compacte qu'elle n'absorbe plus l'humidité aussi bien qu'au commencement, de l'autre son odeur et son aspect annoncent qu'elle est elle-même arrivée au point de pouvoir remplir le rôle d'un très-bon engrais.

La marne, outre certaines qualités qui lui sont propres et résultent de sa composition, jouit de toutes les propriétés assignées à la terre. Elle procure au bétail une excellente couche, et entretient la salubrité dans les étables ; au dire de certains vétérinaires, elle fortifie le pied des animaux.

En faisant servir cette substance à liter le bétail, on obtient en outre un double résultat : elle fume le sol auquel on l'applique et opère un mariage. Les restrictions que nous avons faites aux litières terreuses sont applicables aux litières marneuses ; c'est assez dire que nous ne préconisons pas l'application générale de ces dernières.

Il ne faut pas non plus se dissimuler que l'enlèvement journalier du fumier des étables, où l'on fait servir la marne comme litière, occasionne un travail plus pénible, et que le transport sur les champs est plus difficile, vu que le poids relativement considérable de la marne rend le fumier plus lourd. Il est une autre considération qui ne doit pas non plus être perdue de vue, c'est que toutes les espèces de marnes ne sont pas également profitables dans toutes les circonstances ; la nature du sol auquel elles doivent être incorporées influe beaucoup sur les effets que l'on doit en attendre.

Le sable est, beaucoup plus souvent que la terre, employé comme litière dans les étables. Là où l'on peut l'avoir facilement et où on laisse le fumier quelque temps sous les bêtes, on ne devrait jamais négliger ce moyen, surtout lorsque le fumier en provenant est destiné à des terres argileuses, ou à des prairies sèches ou infestées de mousse. Le sable se charge et s'abreuve très-facilement de l'urine si précieuse aux yeux de tout cultivateur intelligent ; et, ainsi abreuvé, il se laisse plus facilement manier que la terre.

Dans plusieurs endroits, on emploie communément le sable comme litière d'été pour les chevaux. On répand tous les

soirs; un peu de sable, que l'on recouvre avec de la paille. On continue ainsi pendant trois semaines à un mois; on enlève ensuite le sable que l'on mêle au fumier et qui forme avec lui un excellent engrais. Mais c'est dans les étables de moutons que le sable trouve son meilleur usage. "J'ai coutume, dit Pietet, de répandre dans les étables et dans les cours de mes moutons un demi-pied de sable, que je couvre de paille. J'ajoute journellement de nouvelles couches de paille, afin de conserver mes laines aussi propres que possible. Après deux ou trois mois, le sable imprégné de déjections, me fournit un excellent moyen d'engrais pour les terres froides et les prairies." On ne saurait trop recommander cette pratique aux propriétaires de moutons; car, outre qu'elle est productive de bons engrais, qui auraient été perdus sans cela, elle contribue à la santé des troupeaux en rendant les étables moins humides, ce qu'on n'obtient pas, en employant la terre au lieu du sable.

"Dans la province hollandaise de Twente, rapporte M. Bœnnigghausen, on emploie le sable pour faire le fond de la litière aux étables des moutons; il y est destiné à fournir l'engrais des prairies. Avant les gelées, on le sort des étables et on le distribue en petits tas sur les prés; avant le dégel, on brise les tas et on répand l'engrais. Le plus grand effet de cet engrais se remarque sur les prairies d'un sol peu consistant, spongieux, ou infecté de mousses, surtout lorsque le sable employé en litière est très-grossier. De tous les sables à employer de la sorte, les sables calcaires ou marneux sont cependant les meilleurs. Aux environs d'Yarmouth, en Angleterre, on choisit pour litière des sables pris sur les bords de la mer; ce qui augmente encore leur efficacité.

Dans certaines exploitations qui n'ont pas à leur portée une carrière ou un terrain de sable sans autre destination, on prend le sable de litière même sur les terres en culture. Mais on a soin de ne pas enlever toute la couche supérieure; ce qui ôterait toute la fertilité; on fait de distance en distance, à trois ou quatre pieds, par exemple, des rigoles, dans le sens de la largeur des champs, d'où on enlève le sable, et qui se nivellent ensuite par l'action de la charrue et de la herse. L'engrais obtenu par cette pratique est celui qui produit le plus de paille et le plus de grain.

REVUE DE LA SEMAINE

Un illustre historien anglais, Gibbon, dit que les nations ne périssent jamais par défaut d'argent, mais par défaut de principes. Cette conclusion à laquelle l'éminent écrivain est arrivé, après avoir profondément étudié les annales des peuples, est conforme à cette parole de l'Esprit-Saint: *Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain qu'on veille pour la garder.* Aussi les gouvernements auront beau travailler à l'agrandissement et à la prospérité matérielle des nations, s'ils n'ont pas la religion pour boussole et pour appui, ils auront bientôt des jours de faiblesse et de décadence; puis ils crouleront infailliblement.

Non, Dieu n'est pas une froide abstraction avec laquelle il n'est plus besoin de compter dans notre âge de lumière. Quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, il reste la cause première, unique, universelle; la présomption des hommes et les succès d'un instant ne sauraient l'empêcher d'être ce qu'il est: le Dieu tout-puissant, tout juste, tout bon qui a daigné, dans la personne de son Verbe, se faire homme et mourir pour sauver les hommes. Celui qui veut se mettre en dehors de sa loi de miséricorde ou en entraver l'exécution, donnera sur l'écueil, et il demeurera toujours vrai que le Dieu-Homme a fondé sur la terre une Eglise, société par-

faite où toujours son Esprit réside; et dont le Chef-visible, successeur de Pierre, est l'infailible interprète de la vérité révélée contenue dans les Ecritures et la Tradition qui les explique.

Presque sous nos yeux, Napoléon Ier et Napoléon III ont eu une large part des biens et des influences de ce monde; le bruit de leur nom a retenti jusqu'aux limites même du globe; mais ils ont cru pouvoir mépriser l'œuvre par excellence de l'Homme-Dieu, la sainte Eglise, et faire la guerre au successeur de Pierre; ils se sont imaginé que la religion catholique était entre leurs mains un moyen de gouvernement comme un autre, qu'ils pouvaient la regenter ou la briser lorsqu'elle refuserait de se plier à leurs volontés. L'histoire de Waterloo et de Sédan est là pour montrer qu'ils se sont trompés. La foudre seule du Dieu des chrétiens produit ces terribles représailles.

Cependant les leçons de l'histoire n'instruisent que ceux qui sont capables de les comprendre. Et aujourd'hui, comme ils sont nombreux ceux à qui peuvent s'appliquer ces redoutables paroles du prophète-roi: *oculos habent et non vident; aures habent et non audient*: ils ont des yeux et ils ne verront pas; ils ont des oreilles et ils n'entendront pas; Oui, l'aveuglement est profond puisque, en dépit des leçons du passé, la persécution contre les ministres et les œuvres de l'Eglise sévit avec plus de rage que jamais. Mais, souffrons avec patience, sachons mériter que le Seigneur prenne lui-même en mains les intérêts de sa cause, et le sort des Napoléon sera celui des Bismarck, des Blanco et de tous ceux qui veulent faire la guerre au Nazaréen: à leur tour ils devront confesser leur impuissance.

Il faut bien se garder de croire, toutefois, que ces lattes que soutient la sainte Eglise empêchent le bien de se faire. Loin de là. La fin que Jésus-Christ s'est proposée en instruisant les Apôtres et en les envoyant prêcher sa doctrine, c'est avant tout la gloire de Dieu et le salut des âmes. S'il arrive quelquefois que les sociétés obéissantes et catholiques soient plus prospères, plus heureuses et plus puissantes que les autres sociétés, cette force, ce bonheur et ces richesses ne sont que des avantages accessoires, et ne peuvent être leur partage réel et constant que lorsque, rois et sujets, dans ces sociétés, remplissent fidèlement leurs devoirs, chacun dans la position que la Providence leur a assignée. Il est rare qu'il en soit ainsi; et n'attendons point ce résultat de nos gouvernements athés et révolutionnaires. De nos jours les peuples les plus puissants ne sont pas des peuples riches, et encore moins des peuples heureux.

Mais la fin essentielle du Dieu créateur et rédempteur se poursuit. La persévérance des confesseurs de la vérité au milieu de la persécution rend à Dieu une grande gloire, et leurs nobles exemples donnent du courage aux faibles et réveillent la foi où elle semblait endormie pour toujours. N'est-ce pas, en effet, un spectacle comparable à celui des premiers siècles de l'Eglise, de l'ère des Néron, des Dioclétien et des Julien l'Apôstat, que celui donné aujourd'hui par le vaillant clergé et tous les catholiques de la Prusse? — Cinq héroïques évêques et 1,081 prêtres sont emprisonnés et condamnés à des amendes exorbitantes; des hommes, des femmes y expient de différentes manières leur attachement à la religion; des fonctionnaires s'y voient ravir leurs emplois et sont condamnés à des déplacements pénibles; enfin beaucoup d'églises y sont fermées ou enlevées aux catholiques.

Cette attitude ferme et courageuse des fidèles, en face de la persécution, ne console pas seulement l'Eglise et n'affermait pas seulement ses enfants, elle produit aussi la plus sa-

lutaire impression sur les protestants honnêtes et de bonne foi. " Le prince de Bismarck, disaient dernièrement *Les Feuilles historiques et politiques* de Munich a plus fait pour rendre claire, forte et populaire la cause catholique de l'Empire, et même dans tout le monde, que les deux cents jésuites qu'il a bannis, plus même qu'ils n'auraient pu faire en cinquante ans. " Aussi le nombre des protestants qui se convertissent est-il grand, plus grand qu'on n'ose l'avouer. " L'Eglise catholique, écrit à son tour, le 25 octobre dernier, un correspondant allemand, l'Eglise catholique est redevenue une institution vénérable, une grande école de respect et d'autorité, grâce au *non possumus* des évêques, à la fidélité montrée par le clergé et les laïques au Saint-Siège. "

Un illustre prélat romain, Mgr. Nardi, dans un meeting catholique tenu il y a quelques semaines, à Liverpool, en Angleterre, parlant des conversions qui s'opèrent dans la Grande-Bretagne, après avoir constaté que le sentiment y devient de plus en plus équitable envers l'Eglise, ajoutait: " Non seulement en Angleterre, mais encore en d'autres contrées s'accroissent les présages favorables à notre Eglise. Alors que les ennemis de l'Eglise la persécutent avec plus d'injustice et de cruauté, les fidèles deviennent de plus en plus fervents. Jamais peut-être n'avons-nous vu, dans les temps modernes, autant de signes de piété et de générosité, et jamais l'union entre le clergé et les évêques, entre les évêques et le pasteur suprême n'a été aussi ferme et aussi intime. En Pologne, en Allemagne, en Italie, en Suisse, partout où l'Eglise souffre, les fidèles remplissent la maison de Dieu, entourent la sainte table, et prient avec l'ardeur des premiers chrétiens. "

" En présence de spectacles si touchants, je me demande si nos lourdes épreuves ne sont pas un bienfait de la Providence. Autrefois, faisant une retraite dans le couvent des vénérables pères capucins de Venise, je demandais à l'un d'eux, homme d'un grand savoir et entouré d'une haute considération: " Comment se fait-il que le Tout-Puissant, maître de l'Univers, permette que son Eglise soit si sévèrement éprouvée et offensée, au lieu de la faire triompher de ses ennemis? " — " Quel est, répondit le saint homme, le but final de la création et de l'Incarnation? — Rien autre que le salut des âmes. Et bien donc, si aux époques de souffrances violentes, plus d'âmes sont sauvées, le but, le but final de toute l'économie divine est atteint. " Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis lors, et cette belle réflexion est encore dans mon esprit. "

" Mais outre cet accroissement de ferveur chez les catholiques de tous les pays, nous avons une autre preuve de la protection divine, et cette preuve est en rapport avec le Pontife régnant, avec notre Père commun, Pie IX. Les ennemis de l'Eglise souhaitent deux choses: ou le voir disparaître, ou le voir se compromettre avec la Révolution. Ni l'une ni l'autre ne s'est encore présentée. Le Saint-Père, je suis heureux de le dire, se porte admirablement bien. Dieu a préservé sa santé d'une manière merveilleuse, et, quoiqu'il soit maintenant dans sa quatre-vingt-troisième année, son brillant et lucide esprit, sa prodigieuse mémoire, son noble cœur, n'ont subi aucun changement. Vous avez la preuve de ce que j'avance dans ces sages et éloquents discours qu'il prononce si souvent et qui sont un bienfait si précieux pour les fidèles de Rome et du monde entier..... "

" Les espérances des ennemis de Dieu ont été trompées. Ils voudraient que le Pape entrât dans la voie des compromis. Ils disent que tout irait mieux s'il lui plaisait seulement de s'accommoder avec le gouvernement actuel de Rome, de céder ses droits, de se montrer dans les rues de la

Capitale et d'accepter une certaine indemnité. Et moi je dis que cela est tout-à-fait impossible à un homme doué de conscience. Comment pourrait-il se dessaisir des droits qui appartiennent non à sa personne, mais à sa charge; de droits qui lui sont confiés non pour son avantage, mais pour l'avantage des fidèles; de droits qu'il a juré de transmettre intacts à ses successeurs? "

— Le 12 du courant, Son Honneur John Crawford a ouvert la 4^{ème} Session du Parlement d'Ontario.

Il a félicité l'Assemblée d'avoir adopté une politique favorable aux chemins de fer, qui donnent tant de facilités au commerce en général et aident si puissamment les districts livrés à la colonisation.

Il a annoncé aux députés qu'on leur soumettra un projet de loi qui contiendra des clauses destinées à donner plus d'efficacité aux lois qui ont pour objet d'empêcher la corruption et les autres pratiques illégales aux élections; et qu'il y aura aussi parmi les mesures soumises à sa considération, un bill dont l'objet est de donner plus de garanties aux titres de terres en abrégant le temps pendant lequel les réclamations peuvent être produites au préjudice des parties qui sont en possession.

— Les événements importants sont rares dans la Puissance, et l'attention de tous les partis est encore tournée vers les territoires de l'Ouest. Une seule question les préoccupe, c'est l'amnistie. Des assemblées considérables ont été tenues en divers comtés de la Province de Québec; partout il n'y a qu'un vœu, qu'un désir: Que les héros qui ont su si bien mériter de leurs concitoyens ne soient plus l'objet de poursuites aussi irrégulières qu'injustes.

A propos de cette brillante question, nous ne sachons rien de plus judicieusement pensé que les observations suivantes, que nous extrayons du *Franc Parleur*:

" Si le gouvernement provisoire du Nord-Ouest, où comme on le nomme, le gouvernement de Riel, n'avait pas été légitime et n'eut pas marché de pair avec les autres gouvernements des provinces de l'Amérique anglaise, pourquoi donc le Gouvernement Fédéral l'a-t-il officiellement reconnu en traitant avec lui? "

" Pourquoi l'Acte de Manitoba, qui est le seul papier en vertu duquel le Nord-Ouest fait aujourd'hui parti de la Confédération, est-il un contrat signé des deux parties, dont l'un est le gouvernement provisoire, l'autre le gouvernement fédéral? "

" Si l'Acte de Manitoba vaut quelque chose, comme on le prétend, le gouvernement provisoire, qui l'a fait ce qu'il est en y apposant sa signature, vaut tout autant, comme gouvernement, que le gouvernement fédéral. Si non, l'Acte de Manitoba ne fait pas partie de la Confédération, et c'est à très-grand tort que le gouvernement nouveau, inauguré par cette Acte, s'occupe en ce moment de ce qui s'est passé et se passe dans cette province. "

" Si le gouvernement provisoire a été légitime, comme il n'y a pas lieu d'en douter, pas un tribunal, soit dans la Puissance, soit dans les provinces de la Puissance, n'a le droit de lui demander compte de ses actes. Il jouissait d'une parfaite indépendance vis-à-vis du Canada, et le nouveau gouvernement de Manitoba, pas plus que les autres gouvernements locaux, n'a de pouvoirs spéciaux et extraordinaires pour traduire devant lui les hommes qui le composaient, et se prononcer avec autorité sur la manière dont ils ont usé de leur juridiction. "

" Supposons maintenant que le gouvernement provisoire ait été illégitime. Dans ce cas encore aucun tribunal, soit de la Puissance, soit des provinces, n'a le droit de s'occuper

de ses faits et gestes. La raison en est toute simple ; c'est parce que le Nord-Ouest n'est entré dans la Confédération que par l'Acte de Manitoba, et qu'à l'égard de tout ce qui s'est passé là antérieurement à cet Acte, nul tribunal, soit de la Puissance ou des provinces n'a eu de pouvoirs spéciaux de l'Angleterre pour en connaître et en juger. Avant l'Acte de Manitoba, quelque fut le gouvernement du Nord-Ouest, légitime ou non, il ne pouvait être contrôlé que par l'Angleterre. Les actes continuent de demeurer sous le même contrôle, tant que la mère-patrie ne fait pas une délégation spéciale de ses pouvoirs.

“La conclusion à tirer de toutes ces considérations, c'est que l'ingérence du Canada et du nouveau gouvernement de Manitoba dans les affaires qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest, avant l'Acte de Manitoba, est une monstrueuse usurpation de pouvoirs, une révoltante persécution. Il y a de fait dix fois plus qu'il ne faut pour permettre aux Métis de briser, même par les armes, ce lien fédéral dont on semble ne se servir que pour les torturer.”

Le Collège de Ste. Anne

Nous nous faisons un devoir de reproduire les justes et bienveillantes paroles que notre confrère de la *Gazette des Familles* consacre à cette florissante institution, qui fait la gloire du comté de Kamouraska et de la paroisse de Ste. Anne en particulier. Comme le dit fort bien notre confrère, le Collège de Ste. Anne donne un excellent *cours commercial* ; mais il donne aussi un *cours classique* hautement apprécié. Le *Prospectus* complet des matières, qui sont l'objet de l'enseignement de ces deux cours d'étude, a déjà été publié dans les colonnes de notre journal ; nos lecteurs ne l'ont pas oublié.

Cette année, plus de (185) cent quatre-vingt-cinq élèves suivent les classes. Environ une centaine de ces jeunes gens sont dans le *cours classique* ; pas moins de vingt-se sont présentés pour suivre le *cours spécial* de commerce, les autres font les *classes préparatoires*.

Nous ne doutons pas que de toutes parts on ne travaille avec ardeur : *feruet opus*. Bientôt, nous en avons l'espoir, nous aurons le plaisir d'assister à une de ces soirées académiques qui nous feront connaître les triomphes si chaudement disputés.

Mais laissons parler M. le rédacteur de la *Gazette des Familles* :

“ Nous avons reçu le *Prospectus* du cours commercial du collège de Sainte Anne. Comme il est presque en tout semblable à celui du collège de N.-D. de Lévis, que nous avons inséré dans les colonnes de notre dernier numéro, nous nous abstenons de le reproduire. Nous rappellerons cependant à nos lecteurs que cette institution est la mère de toutes celles du même genre. Oni, c'est le collège de Sainte-Anne qui a pris l'initiative, qui s'est imposé les premiers et de bien lourds sacrifices, quand il s'est agi de doter le pays d'une éducation commerciale et industrielle. A ce titre, Sainte-Anne mérite toute la reconnaissance des Canadiens-Français, en particulier, ainsi que celle des autres origines, puisque son programme favorise toutes les nationalités. Mais, comment témoigner cette reconnaissance ? si ce n'est en accordant le zèle des supérieurs de cette maison, en leur fournissant de nombreux sujets, qui pourront participer au bienfait d'une instruction forte et solide. On nous assure que le collège de Lévis a été dans la pénible nécessité de refuser plusieurs élèves, faute d'un local assez vaste ; ces élèves n'ont rien de mieux à faire que de diriger leurs pas vers Sainte-Anne. Là, comme à Notre-Dame, ils rencontreront un séjour enchanteur, des amusements nombreux, toutes les conditions les plus favorables à la conservation de la santé.

“ L'état de gêne où s'est trouvée cette maison..... a pu

inspirer de la défiance à certains esprits trop timides ; mais, aujourd'hui, grâce à l'appui que lui ont accordé Mgr. l'Archevêque et son généreux clergé, cet établissement est dans la plus excellente position, et offre les meilleures garanties, tant sous le rapport pécuniaire, que sous le rapport intellectuel et moral. Ste. Anne, comme toutes les institutions destinées à faire beaucoup de bien, a eu ses ennemis qui ont tout mis en œuvre pour amener sa ruine ; mais, cette maison, est assez solidement assise, aujourd'hui, pour résister à toutes les attaques, et pour sortir de la lutte aussi vigoureuse que jamais.

Maintenant, vous tous qui connaissez les sacrifices que se sont imposés son fondateur et ses protecteurs, le zèle et le courage qu'ont déployés, en tout temps, ses supérieurs et ses directeurs, le bien déjà produit, pressez-vous autour de son enceinte, confiez-lui l'instruction de vos enfants, et vous vous convaincrez qu'aucune institution, dans le pays, ne peut donner une éducation plus saine et plus en rapport avec tous nos besoins ; vous acquerez l'assurance qu'elle est tout imprégnée de la noblesse de sentiment, du caractère élevé et énergique de son vénérable fondateur, de l'illustre Charles-François Painchaud ; qu'une sève abondante et vivifiante, qu'ont su lui communiquer les Proulx, les Pelletier, les Gauvreau, pour ne donner que des noms chers et regrettés, qui ne sont plus, que encore dans ses veines ! Que de motifs, les habitants de notre cher pays n'ont-ils pas de s'attacher à Sainte-Anne ?.... ”

Comme on le voit, la *Gazette des Familles* fait surtout l'éloge du *cours commercial* donné à Ste. Anne ; et la raison en est bien facile à trouver : c'est que c'est surtout là que MM. les Directeurs du Collège ont fait des additions, dans l'intérêt des jeunes gens qui n'aspirent point à faire un cours complet. Ils avaient pris l'initiative, comme dit la *Gazette*, et lorsque le besoin s'est fait sentir de développer davantage cette partie de l'enseignement, ils n'ont pas hésité de le satisfaire.

Mais à propos du mouvement que nos collèges et nos académies viennent de subir, plus ou moins, d'un bout à l'autre de la Province, nous serait-il permis de dire publiquement ce qui se répète sans doute bien souvent dans le secret.

Nous même, nous avons eu occasion d'entendre des jeunes gens parfaitement qualifiés, des professeurs de renom et des négociants occupant un haut rang dans le commerce, faire certaines réflexions qui peuvent se résumer ainsi :

A peu près toutes nos institutions, pleines de zèle et d'expérience, comprenant les besoins du pays, se sont sérieusement et effacement préoccupé des intérêts de la jeunesse qui se destine au commerce. Certes, elles ont fait des efforts admirables et qui méritent beaucoup de reconnaissance.

Mais, pour que ce zèle ne se ralentisse point, n'est-il pas à propos de donner à toutes ces maisons un encouragement réel, un encouragement qui ne favorise pas les uns au détriment des autres ?

Et quel serait le moyen de soutenir ce noble dévouement, de faire grandir même, si c'est possible, la généreuse et puissante impulsion qu'elles donnent aux études commerciales ?

Le moyen, et le moyen le plus simple, et le seul efficace, c'est d'établir une véritable émulation entre les institutions qui ont surgi de toutes parts, une émulation réelle et bien comprise.

Le moyen, c'est d'établir des concours auxquels les jeunes étudiants seraient invités à se présenter sous peine de ne pouvoir occuper les positions les plus honorables et les plus lucratives. A une époque déterminée, ils se réuniraient dans une Salle qui leur serait assignée, et là, sous les regards de personnes non suspectes, ils auraient à répondre, par écrit, à une série de questions prises au hasard dans chacune des parties essentielles aux opérations commerciales, et qui auraient été choisies par un comité nommé *ad hoc*. Ces petites

compositions seraient ensuite remises au même comité qui en ferait la correction, et donnerait son rapport au public. Il y aurait aussi un examen oral en présence du même comité.

Cette mesure ferait cesser certaines appréciations arbitraires des diverses institutions, des professeurs et des élèves.

Tous les jeunes candidats au commerce seraient connus; on aurait une idée juste de leurs talents, de leurs aptitudes, etc. On saurait jusqu'à quel degré ils ont étudié les langues française et anglaise, et comment ils les écrivent; quelle perfection ils atteignent en calligraphie.

Le jeune homme vraiment distingué et capable ne serait plus exposé à se voir préférer un élève de capacité inférieure, que la fortune ou la faveur font quelquefois parvenir aux places importantes. Et les forts honoraires seraient réservés à ceux qui sont capables de les gagner.

De leur côté, MM. les Négociants ou chefs d'industrie quelconque ne se verraient plus dans les embarras dans lesquels ils se sont trouvés si souvent. Ils auraient enfin l'avantage de choisir à coup sûr. Plus de déceptions possibles: le jeune homme qu'ils auraient recherché, à cause de telles ou telles aptitudes, les auraient bien réellement comme ils s'y seraient attendus.

Voilà, en résumé, les réflexions et suggestions que nous avons bien souvent entendues faire dans le secret; nous croyons rendre service en les livrant au public.

Amélioration du mouton

Peut-on améliorer par elles-mêmes les mauvaises races de moutons, sans recourir à aucune race étrangère?—Parfaitement.—Que faut-il pour cela?—Deux choses indispensables: 1o. Bien arrêter d'avance le but qu'on veut poursuivre; 2o. mettre à l'atteindre une infatigable persévérance.—Trois améliorations sont possibles: 1o. L'amélioration de la laine; 2o. L'amélioration de la chair; 3o. L'amélioration mixte de la chair et de la laine.—Il faut, avant de se mettre à l'œuvre, se bien rappeler ceci: Que le bélier a généralement plus d'influence que la brebis sur le produit de génération; que le mâle agit plus particulièrement sur la toison, qu'il a aussi une très-grande influence sur la partie antérieure de l'animal, chair et os; que la femelle agit sur la taille, sur les parties postérieures et sur les extrémités.

La première condition de réussite est de bien surveiller la reproduction et de la diriger constamment, par la sélection, vers le but désiré. On comprend combien serait funeste, dans ce cas, la reproduction libre. Elle pourrait très vite arrêter et détruire les perfectionnements commencés.

Le mâle qui offre les degrés de perfectionnement le plus marqué dans la voie voulue doit être livré isolément à la femelle qui offre dans le même sens un égal perfectionnement. Voilà ce qu'on appelle la sélection, procédé à l'aide duquel on peut modifier tous les êtres à un degré dont les limites ne sont pas encore bien connues.

C'est la sélection, admirablement pratiquée en Angleterre, qui fait dire à l'un de nos plus célèbres physiologistes, M. le docteur Pouchet:

« L'homme ne peut créer aucune race animale, mais, par compensation, sa puissance est immense lorsqu'il s'agit de modifier les animaux domestiques.

« A volonté, il en accroît ou en diminue la taille et procrée des races géantes ou des races naines; à son gré, il substitue de pesantes et fines toisons à la laine grossière de nos troupeaux indigènes; ailleurs il force la chair à se concentrer là où il veut. Sa puissance s'étend jusqu'aux parties les plus profondes de l'organisme, les os eux-mêmes ne peuvent y échapper; il en diminue ou en augmente le volume! Plus puissant que le statuaire, qui ne façonne qu'un bloc docile à son ciseau, le génie de l'éleveur affronte la résistance vitale de l'organisme et travaille dans la chair animée, dans le sang, pour créer de nouvelles et utiles races.... »

C'est précisément dans une brochure sur l'*Histoire naturelle et agricole du Mouton* que M. Pouchet s'exprime ainsi, et c'est à cette brochure excellente que nous empruntons, et les résumant, une partie des détails qui précèdent. Nous rappellerons aux cultivateurs, en terminant, que si l'amélioration est certaine, elle est lente. Le temps, le soin, la persévérance, sont donc en cela les principaux éléments de succès. Mais qu'on ne l'oublie pas, les races les plus mauvaises peuvent être régénérées sans qu'il soit pour cela nécessaire de recourir à aucune race étrangère. Par la sélection, la nature elle-même incessamment se conserve et se rejuvenit.—E. NOEL.

Causerie agricole sur le cheval

Vous aurez beau indiquer les nouvelles méthodes de culture, rappeler les meilleurs principes d'élevage, démontrer la nécessité et les avantages de l'ordre et d'une comptabilité bien tenue dans une exploitation agricole, vous ne gagnerez rien avec les gens routiniers; il faut quelque chose qui frappe leurs yeux, que la théorie soit démontrée par le succès pratique, sans quoi vous prêcherez toujours dans le désert, nous disait un homme de grand sens, dans le jugement duquel nous avons pleine confiance; et cependant, l'espoir d'être utile nous décide à prendre encore la plume!

Chaque année amène son progrès, nos concours agricoles en sont la preuve, car chacun d'eux constate certaines améliorations dans les diverses branches de l'agriculture et de l'horticulture.

Une seule catégorie, celle de la race chevaline, laisse à désirer à plusieurs endroits, et semble rester stationnaire depuis bien des années; rester stationnaire quand tout marche autour de soi, c'est rétrograder. Que manque-t-il donc à nos éleveurs pour réussir? Serait-ce le savoir qui proscribit les fausses doctrines et indique les bonnes? nous le craignons fort, à en juger par les échantillons exposés à quelques-uns de nos exhibitions.

Appelons donc un instant l'attention sur les conditions nécessaires à l'amélioration et au développement de la race chevaline. Nous parlerons d'abord de l'habitation du cheval; nous donnerons quelques conseils à cet égard, car nous avons souvent gémis de l'insouciance excessive du cultivateur à l'endroit d'une condition si importante. Nous dirons aussi deux mots d'hygiène et d'élevage.

Les écuries consacrées aux chevaux doivent recevoir continuellement un air pur, n'attirer ni ne garder l'humidité et avoir une température qui ne soit pas trop différente de celle du dehors. Pour que les écuries jouissent de ces bonnes conditions, il est indispensable qu'elles soient toujours un peu élevées au-dessus du sol qui les environne; ou tout au moins à son niveau; il faut encore que les matériaux employés à leur construction n'absorbent pas l'humidité, ainsi qu'on l'observe trop souvent; quand il s'y forme du salpêtre, sel dont l'affinité pour l'eau est extrême, en sorte qu'il rend l'humidité permanente partout où il existe.

La grandeur des écuries, leur distribution intérieure, le nombre des ouvertures, le rapport entre les portes et les fenêtres, afin d'y faire naître des courants d'air à volonté aussi bien près du sol que dans les parties les plus élevées, sont autant de points qu'on doit judicieusement examiner pour obtenir de bonnes conditions de salubrité.

Si l'on veut qu'une habitation possède toutes les conditions utiles au bien-être des animaux en général, il faut que son étendue intérieure, la distribution de son sol et son mobilier soient calculés d'après les principes de l'ordre, de l'économie et de la salubrité.

En ce qui concerne les chevaux, il est généralement reconnu qu'il faut laisser 12 pieds pour chaque cheval, à partir des murs où l'auge et le râtelier sont fixés jusqu'à l'endroit où viennent poser les extrémités postérieures, et 6 pieds de terrain libre afin de passer en sûreté derrière les chevaux.

La place occupée en largeur par chaque cheval peut varier de 6 à 8 pieds, mais il faut toujours, afin d'éviter les accidents, avoir soin de séparer les chevaux par des barres garnies de paille, chaque barre attachée par un bout à l'auge et l'autre bout soutenu à 5 pieds du sol par des poteaux ou par des longues attachées au plafond, avec l'attention toutefois de les rendre faciles à détacher, dans le cas où les chevaux, en passant la jambe par-dessus, cour-

raient risqué de se blesser.

La manière dont on doit disposer le sol des écuries commande aussi l'attention, tant sous le rapport de la salubrité que pour la conservation des aplombs et des pieds.

Nous avons vu beaucoup d'écuries basses, humides, mal aérées; pour combattre l'humidité, qui peut engendrer les plus funestes maladies, on doit exhausser le terrain, établir des courants d'air, enlever les matières salpêtrées.

Ces quelques règles que nous venons d'exposer rapidement, seraient mises inutilement en pratique sans les soins continuels qui doivent entretenir dans les écuries la plus grande propreté; nous recommandons donc, de ne négliger aucun détail de cette partie si essentielle de l'hygiène.

Un mot maintenant sur la nourriture des chevaux: la meilleure manière d'alimenter le cheval est d'établir un rapport judicieux entre la nourriture, le travail et le repos, afin d'en faire cadrer la répartition de la manière la plus convenable au bien-être du cheval. Loin de nous la pensée d'approfondir les nombreuses questions que cette matière fait naître; nous voulons seulement combattre un usage vicieux malheureusement très-répandu dans ce pays: c'est celui de faire travailler le cheval immédiatement après lui avoir donné à manger. La consommation ne devrait jamais être faite de suite avant de commencer le travail, surtout quand il doit être accéléré, car l'animal ne vivant pas de ce qu'il mange, mais de ce qu'il digère, et ne digérant bien que ce que son estomac peut élaborer, jamais ses forces n'en doivent être distraitées, lors de sa première action sur les aliments.

Le peu de progrès que nous remarquons dans le nombre et la qualité des poulains présentés à nos concours annuels, nous montre la nécessité de mettre sous les yeux des lecteurs les vrais principes touchant la propagation de la race chevaline.

Les qualités nécessaires pour obtenir de bons produits doivent être recherchées dans l'étalon comme dans le jument qu'on destine à la reproduction. Dans l'un comme dans l'autre, il ne doit exister aucun vice ou défaut reconnu héréditaire, et l'on doit chercher les plus grands rapports de conformation, de proportion et d'aplomb. C'est en vain que l'on espérerait effacer complètement tel vice de la mère par l'absence de pareille défectuosité dans le père; en agissant ainsi, on donnerait trop au hasard. Sans doute les qualités du père peuvent corriger les défauts de la mère et réciproquement, mais il ne faut pas s'exagérer les avantages de cette compensation. Aussi, lorsqu'on a cru élever la taille d'une race, en faisant saillir les juments par des étalons beaucoup plus grands qu'elles, on n'a généralement obtenu que des produits étioles et décausés.

A ceux qui possèdent des étalons, nous rappellerons que l'étalon, animal vigoureux et doué de toutes ses facultés, éprouve un besoin continuel d'action et de mouvement; son écurie devra donc être située dans un enclos, et on lui laissera la liberté d'entrer et de sortir à volonté; elle lui servira de refuge dans les mauvais temps et contiendra ses aliments; son régime alimentaire devra être très-substantiel, surtout pendant la monte.

Quant aux poulinières, il n'y a aucun régime particulier à leur imposer; on s'en sert ordinairement à la selle et au trait jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à mettre bas. Si l'on n'exige qu'un service modéré, il est rare de les voir avorter, cela n'arrive guère que par un travail forcé ou par accident. La seule précaution importante à prendre, c'est, après le saut, de remettre la jument à l'écurie; il est bon qu'elle demeure isolée et dans l'obscurité pendant quelques heures, et qu'on la laisse reposer tranquillement. Terminons ces conseils, peut-être trop longs, par l'exposé rapide des premiers soins à donner au poulain.

Le poulain, pendant les premiers jours qui suivent sa naissance, trouve auprès de sa mère les soins et la nourriture les plus conformes à ses besoins: pendant un temps assez considérable, on pourrait se borner à une simple surveillance. Au bout de deux à trois mois, on donne au poulain de l'avoine concassée; cet aliment substantiel, réduit à cet état, est d'une mastication plus facile et plutôt à ces jeunes animaux. Ce régime alimentaire, soutenu et augmenté graduellement, met bientôt le poulain en état de se passer du lait de sa mère; en sorte qu'au bout de six à six mois, on peut l'isoler pour lui en faire perdre l'habitude. La nourriture qui peut convenir au poulain est assez variée; mais Dieu, dans sa bonté pour notre magnifique pays, a mis la meilleure à

notre portée: c'est le pâturage dans un lieu sec et montueux, où croissent les meilleures herbes, qui lui donnera plus de distinction dans les membres et lui fera en même temps acquérir plus de force pour résister à l'influence de la mauvaise saison, à laquelle il ne peut être efficacement débotté qu'au moyen d'un abri convenable et d'une bonne nourriture.

Tels sont les vrais principes, trop souvent méconnus ou négligés; ces principes, nous les avons empruntés aux maîtres de la science. Que nos trop rares éleveurs en profitent, qu'ils se piquent d'émulation et que nos prochains concours viennent nous prouver que nous n'avons pas prêché dans le désert.—Baron DUPONT-DELPORTE.

Petite Chronique

Les forêts aux Etats-Unis.—Les forêts des Etats-Unis disparaissent graduellement. Il s'abat annuellement, seulement pour les besoins des chemins de fer, 150,000 acres de bois. Douze millions d'acres de forêts ont été détruits de 1860 à 1870. Il est question actuellement d'établir une commission forestière dont la mission serait d'arrêter cette effrayante destruction.—Le Foyer Canadien.

Ce que contiennent parfois les liqueurs enivrantes.—La police de Worcester, Etats-Unis, a opéré dernièrement la saisie d'un baril de liqueur forte chez un aubergiste de cette ville. Ayant soumis cette boisson à l'analyse, on a trouvé qu'elle contenait dix gallons d'huile de charbon (pétrole), trois livres de potasse et une once de strychnine (poison violent), le reste était de l'eau douce. C'est là un échantillon de la boisson dont se délectent les ivrognes.

RECETTES

Les œufs employés à la guérison des brûlures

Selon le journal de Chimie, de Boston, on a constaté que le blanc d'un œuf constituant le remède le plus efficace pour les brûlures. Sept ou huit applications successives de cette substance calme la douleur et chasse la brûlure de l'air. Ce simple remède semble préférable au Collodion et même au coton. On fait des histoires extraordinaires sur les propriétés curatives d'une huile nouvelle que l'on tire de jaunes d'œuf.

On fait d'abord bouillir à gros bouillons les œufs; les jaunes sont ensuite séparés, écrasés et placés au-dessus d'un feu, où ils sont remués avec soin, jusqu'à ce que toute la substance soit précipitamment sur le point de prendre feu, et c'est alors que l'huile apparaît et peut être recueillie. Elle est en usage généralement parmi les colons de la Russie du Sud, qui s'en servent pour guérir les coupures, les meurtrissures et les égratignures.—Union des Cantons de l'Est!

Moyen d'augmenter la dureté du plâtre

Avant de gâcher le plâtre, on ajoute à l'eau assez d'acide sulfurique, pour la rendre aussi acide que le vinaigre très fort; ou bien on ajoute 12 pour 100 de chaux éteinte au moment d'employer le plâtre.



AVIS AUX CONTRACTEURS

ELARGISSEMENT DU CANAL LACHINE

Les contracteurs sont par le présent informés que vers le mois de Janvier prochain, des Soumissions seront reçues pour l'exécution et l'achèvement des travaux de l'élargissement de la présente ligne du CANAL LACHINE, ou pour l'élargissement de sa partie inférieure, et pour la formation d'une nouvelle ligne à travers la terre basse, sur le nord-ouest du canal actuel jusqu'à ce qui est appelé le "Rock Cut," de là suivant une ligne au

nord du Village de Lachine, près de la Pointe Leishman.

La ligne à adopter dépend en une certaine mesure des arrangements qui pourront être faits pour le droit de passage; mais les informations données permettront aux contracteurs d'examiner les deux lignes avant l'arrivée de l'hiver.

Les travaux devront être divisés en sections de longueur suivant les circonstances et les localités.

Quand les plans, devis et autres documents seront prêts, les avis en seront dûment donnés, les Contracteurs auront alors la facilité de les examiner et de se procurer des blancs de soumission à ce Bureau, ou à toute autre place indiquée.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Novembre 1874.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 5 Novembre 1874.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 17 Décembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.



CONTRAT DE LA MALLE

Des Soumissions adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 4 DÉCEMBRE prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, pour un contrat proposé pour quatre ans, SIX fois par semaine aller et retour, entre la RIVIÈRE DU LOUP et EDMUNDSTON, à commencer du Premier Janvier prochain.

Le transport devra être fait dans une diligence, wagon ou sleigh commode et confortable, tiré par deux ou plusieurs chevaux et sujet à l'approbation du Maître-Général des Postes en tout temps. Chaque voiture devra être pourvue d'un compartiment couvert pour protéger les malles contre le mauvais temps.

Les malles devant laisser Rivière-du-Loup chaque jour, les dimanches exceptés, à 4 heures P. M., ou après l'arrivée de la malle de Québec, et arriver tous les jours à Edmundston, les lundis exceptés, à 7 heures A. M. ou quinze heures après le départ de Rivière-du-Loup.

Les malles devant laisser Edmundston chaque jour, les dimanches exceptés, à midi, ou après l'arrivée de la malle de Grand Falls, et arriver à Rivière-du-Loup chaque jour, les lundis exceptés, à 5 heures A. M., ou quinze heures après le départ d'Edmundston.

Le contracteur consentira aux conditions suivantes, en vue de l'ouverture probable de communications par voie ferrée entre Edmundston et Rivière-du-Loup, durant le terme de son contrat. Il entreprendra de transporter les malles entre Rivière-du-Loup et tel point qui sera le terminus du chemin de fer de temps en temps pendant la durée du contrat, au lieu de et à Edmundston, et sera payé pour ce service tant par mille suivant son contrat pour transporter la malle sur toute la distance qu'il y a entre Rivière-du-Loup et Edmundston, en renonçant à toute réclamation ou demande de compensation, à raison de telle réduction de trajet et en discontinuant le service entre Edmundston et le terminus du chemin de fer, les autres conditions du contrat en ce

qui regarde la vitesse de parcours et les autres conditions de- neurant les mêmes.

Des notices imprimées contenant d'autres informations sur les conditions du contrat projeté, peuvent être vues, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste de Rivière du Loup, d'Edmundston, et aux Bureaux intermédiaires, ou au bureau du soussigné,

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 28 oct., 1874.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisol	50 centins
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvire.....	Holmès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble coursier.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Bérat	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Récueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de.. GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROCH

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

JAMES JOHNSON,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.